

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ECONOMIQUES ET SOCIAUX AUXQUELS SONT CONFRONTES LES INDIVIDUS ET QUI DOIT LES PRENDRE EN CHARGE ?

Compte-rendu réalisé par **Laurence Boulloy**, Professeure dans l'académie de Grenoble.

Ce compte-rendu complète la vidéo pédagogique réalisée comme support de cours utilisable en classe avec les élèves.

Intervenants :

- **Sophie Béjean**, Rectrice de l'Académie de Strasbourg, Économiste de la santé
- **Martin Hirsch**, Directeur général de l'AP-HP
- **Mathilde Lignot-Leloup**, Directrice de la Sécurité sociale
- **Gilles de Margerie**, Commissaire général de France stratégie
- **Modérateur : Jean-Marc Vittori**, Editorialiste aux Echos

L'actualité nous fournit de nombreuses pistes pour entrer dans le sujet, que ce soit avec la réforme des retraites ou même celle de l'assurance chômage... Des questions portant sur l'évolution de la prise en charge des risques économiques et sociaux, auxquels tout un chacun est confronté sur le plan individuel mais qui amènent également à s'interroger sur la couverture collective de ces mêmes risques.

Une brève mise en perspective historique de l'évolution des risques montre que jusqu'au milieu du 20ème siècle, la protection des individus se concentrait avant tout sur les risques professionnels (loi de 1898) car la vie s'organisait autour du travail.

Avec l'apparition de nouvelles inquiétudes, surtout à partir des années 80, les individus se sont trouvés exposés à une variété de risques : que ce soit avec le développement des familles monoparentales, la crainte du déclassement et de la paupérisation, les préoccupations liées au réchauffement climatique...

De nouveaux enjeux sociétaux qui requièrent de nouvelles prises en charge des risques.

INTERVENTIONS :

- **Mathilde Lignot-Leloup**, sur les grandes mutations :
 - Face à la variabilité et la variété des trajectoires professionnelles, les besoins de couverture sociale évoluent et la Sécurité sociale doit accompagner ces changements, notamment pour les travailleurs indépendants. Aussi la suppression du RSI va contribuer à cette fluidité

de la protection sociale en adossant la sécurité sociale des indépendants au régime général.

- Face au caractère multiforme de la pauvreté, l'Institution a dû s'adapter à de nouveaux profils, en termes de prestations sociales, d'accompagnement et de modalités d'intervention Pour tenir compte par exemple de l'exposition plus prononcée des familles monoparentales.
 - Face à la croissance du nombre d'individus en perte d'autonomie, la question est de savoir qui devra supporter le financement plus coûteux de la dépendance. L'Etat ? Les collectivités locales ? Les familles elles-mêmes ?
 - Mathilde Lignot-Leloup préconise un renouvellement de l'offre de financement proposée par les banques et les assurances, pour que les familles puissent anticiper ce risque, même si l'Etat doit conserver sa fonction de régulateur.
- **Martin Hirsch**, à propos de l'impact de l'évolution de la pauvreté sur les mécanismes de protection
 - La loi du 1/12/1988 qui met en place le revenu minimum d'insertion (RMI) est la première politique publique dédiée à la lutte contre la pauvreté. Auparavant c'était l'assurance sociale qui couvrait ce risque dans le cadre du plein-emploi. Ce changement important prend en compte les caractéristiques nouvelles de la pauvreté : de plus en plus de jeunes, avec ou sans emploi, des individus en rupture familiale
 - Il note aussi que les individus à faible productivité représentent une catégorie facilement reléguable et donc plus facilement exclue du marché du travail. Cette population à risque, est accueillie dans des associations d'insertion telles qu'Emmaüs. Mais la sphère de la solidarité manque de moyens pour prendre en charge toutes ces personnes exclues.
 - **Gilles de Margerie**, sur les inégalités d'exposition aux risques économiques et sociaux
 - Constat : les inégalités d'espérance de vie sont élevées en raison de l'accentuation en France de la transmission des risques. Par exemple de faibles diplômes amènent de faibles revenus, des difficultés à se soigner...
 - Comment peut-on traiter la reproduction sociale et donc la transmission des inégalités sociales, qui sont assimilables à des risques ?
 - Cela relève en toute logique de la responsabilité de la puissance publique, mais on constate une impuissance à corriger l'inégalité dans l'exposition aux risques en raison des nombreux déterminants sociaux, culturels... associés au tabagisme, à la consommation excessive d'alcool chez les jeunes...
 - **Gilles de Margerie** conclut que dans l'avenir, on verra se développer une certaine logique libérale : indexation du montant de la prise en charge selon les comportements à risque ou vertueux. On en constate les prémices dans certaines compagnies d'assurance qui tarifent leurs clients en fonction des bonnes pratiques.
 - **Sophie Béjean** pose la question de l'utilisation à l'avenir, des informations concernant le génome dans la compréhension des risques sanitaires.

Des ressources complémentaires sur la protection sociale :

<https://www.melchior.fr/notion/protection-sociale> Les cours de sciences

économiques et sociales de la classe de Première en ligne.
La vidéo pédagogique réalisée sur cette séquence.